



ARRÊTÉ N° 031/24/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM

RAPPORTANT LES DISPOSITIONS DE L'ARRÊTÉ N°196/23/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM DU 14  
DÉCEMBRE 2023 PORTANT ATTRIBUTION D'UN (01) PERMIS D'EXPLOITATION ARTISANALE SEMI-  
MECANISEE POUR L'OR ET LE DIAMANT A LA COOPERATIVE MINIERE ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT  
« CMAD »

LE MINISTRE DES MINES ET DE LA GÉOLOGIE

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 09.126 du 30 avril 2009, fixant les Conditions d'Application de la Loi n° 09.005 du 29 avril 2009, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 23.148, du 19 Juin 2023, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre ;

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DES MINES  
ET DE LA GÉOLOGIE

ARRÊTÉ

Article 1<sup>er</sup> : Sont et demeurent rapportées les dispositions de l'Arrêté N°196/23/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM du 14 décembre 2023, portant attribution d'un (01) Permis d'Exploitation Artisanale Semi-Mécanisée à la Coopérative Minière Action pour le Développement « CMAD ».

**Motifs :**

- L'activité de mise en exploitation est retardée ;
- Absence des rapports d'activité.

**Article 2 :** Il fait retour d'office du secteur au domaine de l'Etat.

**Article 3 :** Le Directeur Général des Mines et de la Géologie et le Commandant de la Compagnie de l'Unité Spéciale Anti-Fraude sont chargés chacun en ce qui concerne de la stricte application des dispositions du présent Arrêté.

**Article 4 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 27 Mars 2014



**Rufin BENAM-BELTOUNGOU**  
Ministre des Mines et de la Géologie

Ampliations :

SEM PRCE.....ATCR

SEM PMCG.....ATCR